



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à GRIMAUD, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 20 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Christophe ROSSET, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 6 - Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Benjamin CARDAILLAC à Viviane BERTHELOT, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA à Francis MONNI, Gilles ROUX à Christophe ROSSET, Virginie SERRA à Yvette ROUX, Denise TUNG à Alain BENEDETTO ;

Absent : 1 - Romain CAÏETTI ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Le Directeur de l'école des Migraniers de Grimaud a sollicité une participation de la part de la Commune, en vue d'assurer le financement nécessaire à l'organisation d'un séjour de découverte dans le cadre du projet d'école développé par l'équipe enseignante.

Ce séjour, qui se déroulera à Port-Cros du mardi 20 juin au vendredi 23 juin 2023, concernera une classe de CM2 de 27 élèves et deux accompagnateurs. Il aura pour thématiques le sport, la nature et l'environnement. Les activités proposées seront ainsi des randonnées palmées, de la plongée, du paddle et du VTT en plus des séances sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Le coût du voyage, comprenant les frais d'hébergement et de transport, ainsi que les activités proposées, a été fixé à la somme de 279 € par élève, soit un coût global de 7 533 €.

Afin d'alléger la charge financière supportée par les familles, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une participation financière d'un montant de 179 € par enfant, le solde étant pris en charge par les familles.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique associé à ce déplacement, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'une participation financière par enfant, telle que précisée ci-avant et dont le montant global s'élève à la somme de 4 833 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.